

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 20 mai 2025
N° 2025.05.20_4.2

Point 4 – Personnels : calendrier universitaires 2025-2026

4.2. Fermetures administratives anticipées ou ouvertures retardées de l'USMB : demandes pour l'été 2025

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu la délibération n°2024.03.12_3.1. prise en conseil d'administration en date du 12 mars 2024, portant sur le calendrier des fermetures administratives de l'USMB de l'année universitaire 2024-2025 ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 6 mai 2025 portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve les demandes de fermeture anticipée et d'ouverture retardée pour les vacances d'été 2025, telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	36	Nombre de suffrages exprimés :	30
Quorum :	18	Contre :	10
Membres présents :	23	Abstention :	0
Membres représentés :	7	Pour :	20
Nombre de votants :	30		

Fait à Chambéry,

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	21/05/2025
	Transmise au recteur de région académique le :	21/05/2025
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		



Conseil d'administration

- Séance du 20 mai 2025 -

4. Personnels : calendriers universitaires 2025-2026

4.2. Fermetures administratives anticipées ou ouvertures retardées de l'USMB – demandes pour l'été 2025

Dates votées par le CA du 12 mars 2024	DU	AU
Vacances d'été 2025	Mercredi 23 juillet au soir	Jeudi 21 août 2025 au matin

Demandes de fermetures administratives anticipées	DU	AU
Service de santé au travail Validé en réunion de service le 23/01/2025	Mercredi 16 juillet au soir	Jeudi 21 août 2025 au matin
Service de Santé Etudiante Validé en réunion de service le 09/01/2025	Mercredi 16 juillet au soir	Jeudi 21 août 2025 au matin
Service commun de la Documentation et des Bibliothèques Universitaires Voté en conseil documentaire du 12 juin 2024	Vendredi 18 juillet au soir	Jeudi 21 août 2025 au matin
Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIOIP) Validé en réunion de service le 14 avril 2025	Vendredi 18 juillet au soir	Jeudi 21 août 2025 au matin

Demandes d'ouvertures retardées	DU	AU
Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIOIP) Validé en réunion de service le 14 avril 2025	Vendredi 18 juillet au soir	Lundi 25 août 2025 au matin